

Communauté  
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 16 JUIN 2025

2025\_074

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'ADAPTATION D'UN LOGEMENT DANS LE  
CADRE DE L'OPAH-RU**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 juin 2025.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEON Pascal, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, PAILLER Alain, PERROT Corinne, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	<b>44</b>	
<b>Suppléants Présents</b>	<b>4</b>	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	<b>7</b>	
<b>Votants</b>	<b>55</b>	

**PRÉSENT Suppléant** : DACKOW Jean-Michel, KASIKCI Yveline, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- COURTIOUX Vincent donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia
- GUILLON Jean-Claude donne pouvoir à DRIEUX Sophie
- MARTIN Bernard donne pouvoir à GORIN Claudine,
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane
- OVAN Nicolas donne pouvoir à MARTIN Francis
- PIVETEAU Michel donne pouvoir à PAILLER Alain
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude

**Excusés** : BARRET-BONNIN Marie-Catherine, COINDEAU Yvette, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, THEVENOT Pierrette.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Madame FILLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.



Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche a adopté, par délibération en date du 12 décembre 2022, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2023-2028.

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner un dossier pour un montant de subvention de 300 € pour l'adaptation d'une salle de bain d'un logement sur la commune de Bellac.

**Vu** la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

**Vu** la délibération n° 2022-177 du conseil communautaire du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

**Vu** la délibération n° 2022-12-106 du conseil municipal de Bellac en date du 8 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain sur la période 2023-2028 ;

**Vu** l'avis favorable de la délégation locale de l'ANAH de la Haute-Vienne pour ce projet en date du 23 décembre 2024 ;

**Vu** la délibération n° 2025/03-18 du conseil municipal de Bellac en date du 15 mars 2025 approuvant l'attribution d'une aide à l'adaptation d'un logement de 1 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'attribuer 300 € de subventions selon le tableau annexé à la présente délibération, au titre de l'adaptation d'un logement prévue dans le cadre de l'OPAH-RU selon la répartition précisée par le règlement

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25 JUIN 2025

ID : 087-200071942-20250616-2025\_074-DE

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 24/06/2025

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois*

Propositions de subvention soumise à délibération

Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux HT	Date du Conseil Communautaire	Date du Conseil Municipal Bellac	Date du Conseil Municipal Le Dorat	sub. travaux				AIDE
								ANAH	CD87	CCHLeM	Bellac	
CLAVÉ	Locataire	ADAPTATION	Remplacement de la baignoire et de la cabine de douche, mise en place d'une barre d'appui, carrelage antidérapant etc.	5 542,00 €		15/03/2025		1 763 €	300 €	1 000,00 €		3 063,00 €